



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**



Distr.  
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/71/33  
4 novembre 2013

FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITE EXECUTIF  
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL  
Soixante et onzième réunion  
Montréal, 2 – 6 décembre 2013

**PROPOSITION DE PROJET : GAMBIE**

Ce document comprend les observations et la recommandation du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination des HCFC (première étape, deuxième tranche) PNUE/ONUDI

## FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET – PROJETS PLURIANNUELS

## Gambie

<b>I) TITRE DU PROJET</b>	<b>AGENCE</b>
Plan de gestion de l'élimination des HCFC (première étape)	PNUE (principale), ONUDI

<b>II) DERNIÈRES DONNÉES DE L'ARTICLE 7 (groupe I, annexe C)</b>	Année : 2012	1,91 (tonnes PAO)
--	--------------	-------------------

<b>III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (tonnes PAO)</b>							<b>Année : 2012</b>		
Produits chimiques	Aérosol	Mousse	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvants	Agent de transformation	Utilisation en laboratoire	Consommation totale du secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC-123									
HCFC-124									
HCFC-141b					0,99				
HCFC-141b dans les polyols prémélangés importés									
HCFC-142b									
HCFC-22					0,92				1,91

<b>IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)</b>			
Valeur de référence 2009 – 2010 :	1,5	Point de départ des réductions globales durables :	1,5
<b>CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)</b>			
Déjà approuvée :	0,52	Restante :	0,98

<b>V) PLAN D'ACTIVITÉS</b>		2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
PNUE	Élimination des SAO (tonnes PAO)	0,0			0,0		0,0		0,0	0,1
	Financement (\$US)	25 990			22 600		23 730		23 730	96 050
ONUDI	Élimination des SAO (tonnes PAO)						0,0			0,0
	Financement (\$US)						29 224			29 224

<b>VI) DONNÉES DU PROJET</b>			2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Limites de consommation du Protocole de Montréal			S.o.	S.o.	1,5	1,5	1,35	1,35	1,35	1,35	1,35	0,98	S.o.
Consommation maximale admissible (tonnes PAO)			S.o.	S.o.	1,5	1,5	1,35	1,35	1,35	1,35	1,35	0,98	S.o.
Financement convenu (\$US)	PNUE	Coûts du projet	25 000	0	23 000	0	0	20 000	0	21 000	0	21 000	110 000
		Coûts d'appui	3 250	0	2 990	0	0	2 600	0	2 730	0	2 730	14 300
	ONUDI	Coûts du projet	50 000	0	0	0	0	50 000	0	0	0	0	100 000
		Coûts d'appui	4 500	0	0	0	0	4 500	0	0	0	0	9 000
Sommes approuvées par le Comité exécutif (\$US)	Coûts du projet		75 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	75 000
	Coûts d'appui		7 750	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 750
Somme totale demandée aux fins d'approbation à cette réunion (\$US)	Coûts du projet		0	0	23 000	0	0	0	0	0	0	0	23 000
	Coûts d'appui		0	0	2 990	0	0	0	0	0	0	0	2 990

<b>Recommandation du Secrétariat</b>	Approbation générale
--------------------------------------	----------------------

## DESCRIPTION DU PROJET

1. Le PNUE, en qualité d'agence d'exécution principale, propose à la 71<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif une demande de financement pour la deuxième tranche de la première étape du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH)<sup>1</sup> au nom du gouvernement de la Gambie pour la somme de 23 000 \$US plus les coûts d'appui à l'agence de 2 990 \$US pour le PNUE seulement. La proposition est accompagnée d'un rapport périodique sur la mise en œuvre de la première étape du PGEH et du plan de mise en œuvre de la tranche pour 2014 à 2016.

### Rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche du PGEH

2. Les activités suivantes ont été mises en œuvre dans le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération au cours de la première tranche du PGEH : un atelier de formation de 20 agents d'exécution a été offert, quatre identificateurs de frigorigène ont été achetés et distribués dans les principaux points d'entrée au pays, 80 techniciens en réfrigération ont reçu une formation sur la manipulation sans danger des frigorigènes à base d'hydrocarbures et les bonnes pratiques d'entretien, de l'équipement de récupération et de recyclage a été acheté pour les centres d'adaptation et des ateliers de sensibilisation ont été offerts. Le gouvernement a également mis en place son programme de quotas d'importation des HCFC qui entrera en vigueur en 2013 et renforcé l'association de réfrigération, qui a joué un rôle déterminant dans l'achèvement des programmes de formation et la certification des techniciens d'entretien. Un programme complet de réduction des HCFC par l'entretien et son rôle dans la réduction des émissions de carbone a aussi été élaboré.

3. Le personnel responsable du suivi du projet a rendu visite à toutes les parties prenantes ayant participé à la mise en œuvre des activités du PGEH afin de recueillir et d'analyser des données qui aideront à déterminer les changements qui devront être apportés lors de la mise en œuvre de la deuxième tranche.

4. Une somme de 62 950 \$US des 75 000 \$US approuvés avait été décaissée en date de septembre 2013. Le solde de 12 050 \$US sera décaissé au début de 2014.

### Plans annuels de la deuxième tranche du PGEH

5. Les principales activités à mettre en œuvre au cours de la deuxième étape du PGEH sont :
- a) La formation de 60 autres agents de douane et policiers, la mise en œuvre du nouveau programme d'études douanières et le suivi de l'application du programme de permis et de quotas pour les HCFC (9 000 \$US);
  - b) Le renforcement de l'association de la réfrigération et de la climatisation, et des institutions techniques, et la formation de 60 autres techniciens sur les bonnes pratiques (8 000 \$US);
  - c) Le renforcement des centres régionaux d'adaptation en leur fournissant de l'équipement et de la formation supplémentaires et en mettant en œuvre un programme complet de réduction des HCFC et des émissions de carbone dans le secteur de la réfrigération et de la climatisation (en cours);
  - d) Le suivi et l'évaluation du PGEH (6 000 \$US).

<sup>1</sup> Le Comité exécutif a approuvé, à sa 65<sup>e</sup> réunion, le PGEH de la Gambie, dans le but de réduire la consommation de HCFC de 35 pour cent de la valeur de référence avant le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

## OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

### OBSERVATIONS

#### Programme de permis fonctionnel

6. Le gouvernement a confirmé la mise en place d'un programme national de permis et de quotas d'importation et d'exportation des HCFC ayant force de loi ainsi que la capacité du programme d'assurer le respect du Protocole de Montréal, conformément à la décision 63/17. Le programme de permis comprend la réglementation des importations de HCFC-22, le seul HCFC consommé au pays, à la hauteur des niveaux de consommation maximale admissible nécessaires pour assurer le respect des objectifs d'élimination des HCFC. Le quota des importations de 2013 a été fixé à 1,5 tonne PAO.

#### Consommation de HCFC

7. À la 65<sup>e</sup> réunion, le gouvernement de la Gambie a établi son point de départ des réductions globales durables à partir de la valeur de référence estimative de 0,92 tonne PAO. La valeur de référence des HCFC aux fins de conformité a toutefois été établie à 1,5 tonne PAO à partir de la consommation réelle déclarée aux termes de l'article 7 du Protocole de Montréal, comme indiqué dans le tableau 1, ce qui représente 0,58 tonne PAO de moins que la valeur de référence établie.

Tableau 1. Consommation de HCFC en Gambie (article 7, 2006-2012)

Année	Données relatives à l'article 7	
	tm	tonnes PAO
2006	1,7	0,1
2007	1,7	0,1
2008	1,5	0,1
2009	16,6	1,5
2010	15,0	1,5
2011	17,8	0,98
2012	25,7	1,91

8. La consommation de HCFC a augmenté de 17,8 tm (0,98 tonne PAO) à 25,7 tm (1,91 tonne PAO) de 2011 à 2012. Une quantité de 9 tm (0,99 tonne PAO) de HCFC-141b a été importée en 2012 aux fins de vidange/nettoyage dans le secteur de l'entretien, ce qui ne sera plus le cas à partir de 2013. Le PNUE a expliqué que l'augmentation dans la consommation de HCFC est attribuable au récent développement rapide des infrastructures au pays, où la plupart des édifices sont équipés de systèmes de réfrigération et de climatisation à base de HCFC exigeant de l'entretien. L'absence de réglementation des importations de HCFC qui a précédé l'entrée en vigueur du programme de permis et de quotas en janvier 2013 a exacerbé la situation.

#### Questions technologiques

9. Le Secrétariat a demandé de l'information supplémentaire sur l'utilisation actuelle de frigorigènes à base d'hydrocarbures fondée sur la pratique actuelle qui intègre la manipulation sans danger des frigorigènes inflammables dans les cours de formation des techniciens d'entretien. Il tentait d'obtenir de l'information sur la fréquence d'utilisation des hydrocarbures dans l'adaptation de l'équipement à base de

HCFC-22, l'étendue de l'utilisation des hydrocarbures, la disponibilité des frigorigènes, leur source et la place accordée aux mesures de sécurité dans ce processus. Le Secrétariat a également suggéré que le PNUE conseille aux autorités gouvernementales concernées et aux principales parties prenantes d'examiner les obstacles à l'introduction de technologies de remplacement et de frigorigènes sans HCFC et écologiques (et autres aspects liés à l'équipement tels que l'efficacité énergétique) au cours de la mise en œuvre du PGEH.

10. Dans sa réponse, le PNUE a indiqué que des réfrigérateurs à base de R-600a provenant de l'Union européenne (UE) et de Malaisie sont vendus au pays. La formation des techniciens d'entretien aborde certains aspects de l'utilisation du R-600a dans les réfrigérateurs et du R-290 dans les climatiseurs, bien que l'équipement de climatisation à base d'hydrocarbures (R-290) ne soit pas encore vendu au pays. Il sera vendu lorsque le gouvernement réglera les importations d'équipement à base de HCFC. Le gouvernement travaille en très étroite collaboration avec l'association de réfrigération afin de mettre sur pied un programme de certification des techniciens et des ateliers sur l'utilisation correcte et sans danger des hydrocarbures. Les procédures officielles sont en cours de développement. Le gouvernement mettra également en place des mécanismes pour surmonter les obstacles à l'introduction de technologies de remplacement, proposera des mesures d'incitation favorisant l'utilisation des technologies éconergétiques, entreprendra l'élaboration de normes relatives à l'utilisation de frigorigènes inflammables et veillera à ce que de l'équipement à base d'hydrocarbures soit importé au pays. Il veillera également à assurer la pérennité du programme de formation en travaillant en étroite collaboration avec les écoles professionnelles et l'association de réfrigération.

#### Révision de l'accord du PGEH

11. Le PGEH pour la Gambie a été approuvé avant l'établissement de la valeur de référence des HCFC aux fins de conformité. Ainsi, en approuvant le PGEH, le Comité exécutif a chargé le Secrétariat d'actualiser l'appendice 2-A (les objectifs et le financement) de l'accord en y intégrant les valeurs de la consommation maximale admissible et d'informer le Comité exécutif des niveaux qui en découlent (décision 62/47). Le paragraphe pertinent de l'accord a été mis à jour à partir des données déclarées par le gouvernement de la Gambie aux termes de l'article 7 et du calendrier d'élimination révisé, et un nouveau paragraphe a été ajouté précisant que l'accord actualisé, joint à l'annexe I au présent document, remplace l'accord conclu à la 65<sup>e</sup> réunion. Le changement de valeur de référence n'a aucune conséquence sur le financement général du PGEH. L'accord complet révisé sera joint en annexe au rapport final de la 71<sup>e</sup> réunion.

#### Conclusion

12. Le Secrétariat a pris note que le programme de permis et de quotas d'importation est fonctionnel et qu'il contribuera à réduire la consommation de HCFC conformément au calendrier d'élimination du Protocole de Montréal. Les activités du secteur de l'entretien suivent leur cours et ont été élaborées avec la participation des principales parties prenantes. L'association de réfrigération a été renforcée dans le but de l'habiliter à entreprendre les activités de formation et de certification dans le cadre du PGEH et d'assurer la tenue de futures activités de formation au pays.

#### **RECOMMANDATION**

13. Le Secrétariat du Fonds recommande que le Comité exécutif :
- a) Prenne note du rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche de la première étape du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) en Gambie;

- b) Prenne note que le Secrétariat du Fonds a actualisé le paragraphe 1 et les appendices 1-A et 2-A de l'accord entre le gouvernement de la Gambie et le Comité exécutif en fonction de la valeur de référence pour les HCFC établie aux fins de conformité, et qu'un nouveau paragraphe 16 a été ajouté afin de préciser que l'accord actualisé joint à l'annexe I au présent document, remplace l'accord conclu à la 65<sup>e</sup> réunion;
- c) Prenne note que le point de départ révisé des réductions globales durables de la consommation de HCFC est de 1,5 tonne PAO, et qu'il a été calculé à partir de la consommation réelle de 1,5 tonne PAO déclarée pour les années 2009 et 2010 aux termes de l'article 7 du Protocole de Montréal.

14. Le Secrétariat recommande également l'approbation générale de la deuxième tranche de la première étape du PGEH pour la Gambie, du plan de mise en œuvre correspondant pour les années 2014-2016 et des coûts d'appui connexes au niveau de financement indiqué dans le tableau ci-dessous :

	<b>Titre du projet</b>	<b>Financement du projet (\$US)</b>	<b>Coûts d'appui (\$US)</b>	<b>Agence d'exécution</b>
a)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (première étape, deuxième tranche)	23 000	2 990	PNUE

**Annexe I**

**TEXTE À INCLURE DANS L'ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DE GAMBIE  
ET LE COMITÉ EXÉCUTIF DU FONDS MULTILATÉRAL POUR  
LA RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION DES HYDROFLUOROCARBONES**  
(Les changements pertinents sont en caractères gras)

1. Le présent Accord représente l'entente conclue entre le gouvernement de Gambie (le « Pays ») et le Comité exécutif concernant la réduction de l'usage réglementé des substances appauvrissant la couche d'ozone indiquées à l'Appendice 1-A (les « Substances ») à un niveau durable de **0,98** tonne PAO d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2020 en vertu des calendriers de réduction du Protocole de Montréal.

2. Le présent accord mis à jour se substitue à celui qui avait été conclu entre le gouvernement de Gambie et le Comité exécutif à la 65<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif.

**APPENDICES**

**APPENDICE 1-A : LES SUBSTANCES**

Substance	Annexe	Groupe	Point de départ des réductions globales de consommation (tonnes PAO)
HCFC-22	C	I	<b>1,5</b>

**APPENDICE 2-A : LES OBJECTIFS ET LE FINANCEMENT**

		2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
1.1	Calendrier de réduction des substances du groupe I de l'annexe C du Protocole de Montréal (tonnes PAO)	s. o.	s. o.	<b>1,5</b>	<b>1,5</b>	<b>1,35</b>	<b>1,35</b>	<b>1,35</b>	<b>1,35</b>	<b>1,35</b>	<b>0,98</b>	s. o.
1.2	Consommation totale maximum permise des substances du groupe I de l'annexe C (tonnes PAO)	s. o.	s. o.	<b>1,5</b>	<b>1,5</b>	<b>1,35</b>	<b>1,35</b>	<b>1,35</b>	<b>1,35</b>	<b>1,35</b>	<b>0,98</b>	s. o.
2.1	Financement convenu pour l'agence principale (PNUE) (\$ US)	25 000	0	23 000	0	0	20 000	0	21 000	0	21 000	110 000
2.2	Coûts d'appui pour l'agence principale (\$ US)	3 250	0	2 990	0	0	2 600	0	2 730	0	2 730	14 300
2.3	Financement convenu pour l'agence de coopération (ONUDI) (\$ US)	50 000	0	0	0	0	50 000	0	0	0	0	100 000
2.4	Coûts d'appui pour l'agence de coopération (\$ US)	4 500	0	0	0	0	4 500	0	0	0	0	9 000
3.1	Total du financement convenu (\$ US)	75 000	0	23 000	0	0	70 000	0	21 000	0	21 000	210 000
3.2	Total des coûts d'appui (\$ US)	7 750	0	2 990	0	0	7 100	0	2 730	0	2 730	23 300
3.3	Total des coûts convenus (\$ US)	82 750	0	25 990	0	0	77 100	0	23 730	0	23 730	233 300
4.1.1	Élimination totale de HCFC-22 aux termes du présent Accord (tonnes PAO)											<b>0,52</b>
4.1.2	Élimination de HCFC-22 par des projets approuvés antérieurement (tonnes PAO)											0
4.1.3	Consommation restante admissible pour le HCFC-22 (tonnes PAO)											<b>0,98</b>

